Réponses aux questions des représentants de proximité TSO

CFTC août 2024

1/ Les collaborateurs font part de leur incapacité à respecter l'obligation d'effectuer 2 heures consécutives dans le cadre de la mise en place des heures supplémentaires des CRC SIN. Pourriez-vous revoir cette consigne?

Réponse: La consigne pour la réalisation des heures supplémentaires est d'1 heure minimum